

Mardi, 1^{er} octobre 2013

2013-10-01

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mardi, premier octobre deux mille treize (01-10-13) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = vacant
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon (absent)
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Renouvellement de la demande de transport adapté, volet souple ;
- 10° Budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ;
- 11° Grillage pour camion Sterling (pour enlever les roches), immatriculation ;
- 12° Déneigement des galeries (centre communautaire et école) ;
- 13° Période de questions ...;
- 14° Pause ;
- 15° Dossier Chemin St-Rémi ;
- 16° Invitation au Rallye de sensibilisation à la pauvreté ;
- 17° Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts RE : acquisition d'un camion neuf et règlement d'emprunt ;
- 18° Appui demandé par la Ville de Warwick concernant les conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès sur les routes appartenant au MTQ ;
- 19° Campagne annuelle de sollicitation de la Fondation du CHUS ;
- 20° Voirie ;
- 21° Varia ;
 - 21.1° Services juridiques 2014 ;
 - 21.2° Chemin verbalisé - recherche au bureau d'enregistrement ;
 - 21.3° Étude Desjardins Marketing - Projet Pèlerin ;
 - 21.4° Route 257 ;
 - 21.5° Demande de l'École Notre-Dame de Lourdes.

201310-172

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert
jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

201310-173

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance
ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201310-174

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-
trésorière, **déclare** qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes
ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

201300567 = ADMQ-Estrie : colloque régional	85.00 \$
201300568 = François Pagé : peinture de bâtiment - 1er versement	1 954.58 \$
201300569 = Michel Larrivée : 19 h 30 contrat de conciergerie	292.50 \$
201300570 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	205.53 \$
201300571 = Michel Larrivée : 12 h contrat de conciergerie	180.00 \$
201300572 = Hydro-Québec : électricité à la station d'épuration, c. communautaire, garage, chalet des loisirs, éclairage public, stations de pompage	3 337.50 \$
201300573 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	130.17 \$
201300574 = Fleurons du Québec : insc. au dévoilement officiel	218.45 \$
201300575 = Petite caisse timbres, réception	300.00 \$
201300576 = Michel Larrivée : 22 h contrat de conciergerie	330.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE SEPTEMBRE : 307 220.47 \$
TOTAL DES REVENUS DE SEPTEMBRE : 95 092.45 \$

201390213 à 217 = Maryse Ducharme : salaire	2 885.25 \$
201390218 à 222 = Dany Guillemette : salaire	2 592.75 \$
201390223 à 227 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 557.00 \$
201390228 = Claude Blain : rémunération des élus pour oct. 2013	216.89 \$
201390229 = Paul Chaperon : rémunération des élus pour oct. 2013	216.89 \$
201390230 = Adrien Gagnon : rémunération élus pour oct. 2013	216.89 \$
201390231 = Stéphane Poirier : rémunération élus pour oct. 2013	216.89 \$
201390232 = Claude St-Cyr : rémunération élus pour oct. 2013	216.89 \$
201390233 = Pierre Therrien : rémunération élus pour oct. 2013	659.45 \$
201300578 = Mégaburo : plaques gravées, lecture de compteur, clé USB, index, relieur	491.72 \$
201300579 = Commission scolaire des Sommets : location locaux	164.85 \$

201300580 = Acier Victoria : grat. 7 x 1 1/2, grating	136.82 \$
201300581 = Bureau en gros : stylos, tiroir de clavier, classeur horizontal en métal, enveloppes, papier couleur, etc	251.46 \$
201300582 = Équipement sanitaire Cherbourg : sacs à poubelle	113.41 \$
201300583 = Ministère du revenu Québec : déductions à la source	2 935.48 \$
201300584 = Pelletier et Picard : remplacement du gyrophare à la station de pompage	275.94 \$
201300585 = Agence des douanes et du revenu du Canada : déductions à la source	1 179.82 \$
201300586 = Rolland Deslandes : piquetage et description technique sur lots 8A partie, 8B partie et 9A partie Rang 2 (minute : 7704)	3 592.97 \$
201300587 = Pierre Therrien : comp. cellulaire, frais de déplacement, billet méchoui du maire St-Fortunat	103.60 \$
201300588 = Entreprises Gilles Pellerin : travaux de pelle	2 814.02 \$
201300589 = BuroPro : cartouches d'imprimante	300.49 \$
201300590 = Signalisation de l'Estrie : indication accès ascenseur	29.12 \$
201300591 = Groupe Ultima : bris des machines., la municipale	167.00 \$
201300592 = Coop Ham-Nord : ampoules, peinture	62.44 \$
201300593 = Claude Darveau : transport gravier	1 041.26 \$
201300594 = annulé	
201300595 = Portes Baril : entretien préventif sur 3 portes	503.71 \$
201300596 = Laboratoires d'analyses SM : analyses de laboratoire	127.74 \$
201300597 = Services mécaniques RSC : terminal, frais de transport, pin, 2 goujons navistar	135.69 \$
201300598 = Garage E. Comtois : bushing, roll pin, snap ring	341.49 \$
201300599 = JN Denis : hose hydraulique, pressage, lumière led, booster long stroke, lumière, yoke	358.36 \$
201300600 = Sidevic : couteau utilitaire, lame de couteau, bolt, flat washer, nettoyeur pour freins	96.42 \$
201300601 = Suspension Victo : filtre	45.13 \$
201300602 = Banque Nationale : intérêt sur règl. emprunt garage	2 238.60 \$
201300603 = France Létourneau : transport de gravier	487.24 \$
201300604 = Air Liquide : gas-ace23 et gas-oxy44	49.19 \$
201300605 = Ferme Chapi : bois	34.14 \$
201300606 = Frank Logan et Fils : transport de gravier	1 004.60 \$
201300607 = Carrière Saint-Marthyrs : gravier	377.55 \$
201300608 = John-Ross F. Roy : 9 h 30 camion Inter (changer booster, réparer trouble de différentiel, vérifier trouble de lumière)	410.00 \$
201300609 = Denis Lalonde : transport de gravier	937.63 \$
201300610 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	430.50 \$
201300611 = Placements MacKenzie : REER (payé par employés)	100.00 \$
201300612 = Les Services exp : contrôle qualitatif des matériaux, honoraires professionnels au 13 septembre 2013	1 844.20 \$
201300613 = Roy Fruits et Légumes : arbre et arbustes	49.33 \$
201300614 = Vic Mini-moteur : réservoir d'essence	106.93 \$
201300615 = EcoMust distribution : peinture de bâtiment (balance)	1 954.57 \$
201300618 = Coop Pré-Vert : ponceau de plastique, transport	274.77 \$
201300619 = Pierre Therrien : dépenses du congrès	230.74 \$
201300620 = Action solutions sans fil : temps d'onde IDN pour Inter et Silverado	56.22 \$
201300621 = Fonds de l'information sur le territoire : avis de mutation	36.00 \$
201300622 = Coop Ham-Nord : asphalte froide, rouleau, papier aluminium	124.58 \$
201300623 = Location d'outils Simplex : plaque réversible diesel	316.12 \$
201300624 = Laboratoire d'analyses SM : analyses	71.39 \$
201300625 = Services mécaniques RSC : lave-vitre, huile	876.89 \$
201300626 = Charest International : raccords, ensemble,	217.11 \$
201300627 = Suspension Victo : bracket	58.04 \$
201300628 = Équipements Sigma : fuel line, filtre	329.30 \$
201300629 = PH Vitres d'autos : pare-brise pour camion Sterling et camion Inter	695.74 \$

201300630 = Michel Hivon : frais de déplacement, stationnement	50.00 \$
201300631 = Pierrette Sauriol : teinture, pinceau	29.87 \$
201300632 = Dépanneur Gazébof : essence	426.62 \$
201300633 = Gesterra : redevance à l'enfouissement	3 083.78 \$
201300634 = Régie Inter. Sanitaire des Hameaux : quote-part	2 348.25 \$
201300635 = William Corriveau : 6 h 30 de tonte de pelouse	65.98 \$
201300636 = Micheline Vaillancourt : 2e versement transport adapté volet souple	2 499.00 \$
GE Canada : 72 mois – financement camion Inter	3 832.61 \$
Total :	51 225.03 \$

201310-175

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

**RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE TRANSPORT ADAPTÉ,
VOLET SOUPLE 2014**

201310-176

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à compléter les documents nécessaires pour faire une demande d'aide gouvernementale dans le cadre du Programme "volet souple" pour offrir le service de transport adapté sur notre territoire pour l'année 2014.

Le nombre de déplacement prévu pour l'année 2014 est de 386.

Adoptée

**BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES
HAMEAUX**

201310-177

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE la Municipalité de Saint-Adrien adopte le budget de la Régie Intermunicipale Sanitaire des Hameaux préparé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

QUE la quote-part pour l'année 2014 sera de 28 227 \$.

Adoptée

**GRILLAGE
POUR CAMION STERLING OU ENTREPÔT D'ABRASIFS**

201310-178

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les membres du conseil autorisent les employés à faire un grillage dans l'entrepôt d'abrasifs. Le grillage servira à tamiser les abrasifs afin d'éviter d'avoir des grosses roches ou blocs de glace sur la chaussée en période hivernale.

Adoptée

**DÉNEIGEMENT DES GALERIES
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET ÉCOLE**

Un retour sera fait dans le dossier à la prochaine assemblée.

DOSSIER CHEMIN ST-RÉMI

CONSIDÉRANT QU' une partie du chemin St-Rémi a été piqueté à 6 endroits par Roland Deslandes, arpenteur ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de bornes est insuffisant pour connaître la superficie à acquérir de deux propriétaires ;

201310-179

POUR CES MOTIFS, il est résolu à l'unanimité

QUE l'inspecteur, Luc Lefrançois soit autorisé à se rendre sur les lieux avec un employé pour installer des piquets supplémentaires pour mieux se situer.

Adoptée

INVITATION AU RALLYE DE SENSIBILISATION À LA PAUVRETÉ

Aucun des membres du conseil n'est disponible pour participer au rallye de sensibilisation à la pauvreté.

**ACCEPTATION DE L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE AVEC
POMPE VACUUM POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DES 3 MONTS**

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts, a fait appel à des appels d'offres pour l'achat d'un camion citerne neuf ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de respecter les Schémas de couverture de risque de chacune des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un camion neuf est devenu essentiel pour offrir un service adéquat aux quatre (4) municipalités faisant partie de l'entente ;

CONSIDÉRANT QU' une soumission a été reçue au montant de 299 865.14\$ incluant les taxes ;

201310-180

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts à faire l'acquisition d'un camion citerne avec pompe Vacuum au montant de 299 865.14\$ provenant de la soumission reçue de Carl Thibault.

Adoptée

**ACCEPTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS AU
MONTANT DE 299 865.14 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts doit abroger le règlement no : 5 puisque le montant de 190 000 \$ qui avait été approuvé par le ministre des Affaires municipale en date du 22 novembre 2012 ne correspond pas à la réalité ;

CONSIDÉRANT QUE la raison principale de cette modification est que le montant est supérieur à 190 000 \$ de la prévision qui avait été faite en 2012. L'achat prévu était pour un camion usagé, alors que maintenant notre choix c'est arrêté sur l'achat d'un camion neuf ;

CONSIDÉRANT QU' la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts a publié un appel d'offres sur le site de SEAO et qu'une seule soumission a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE le présent emprunt est au montant de 260 000 \$ puisque la Régie utilisera le fond général pour financer le montant de 39 865.14 \$ qui totalise la somme de 299 865.14 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien privilégie la durée de l'emprunt sur une période de dix (10) ans en premier lieu ou sur une période de douze (12) ans si tous les partenaires choisissent cette durée.

201310-181

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien approuve le règlement d'emprunt numéro : 5-1 qui abroge le règlement # 5 autorisé le 22 novembre 2012 au montant de 260 000 \$.

Adoptée

**CONDITIONS MINISTÉRIELLES VISANT LA LEVÉE D'UNE
SERVITUDE DE NON-ACCÈS SUR LES ROUTES
APPARTENANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE l'une des conditions visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec, le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette contribution financière est calculé notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant ;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités ;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale ;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec ;

201310-182 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude Blain

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux routes du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de non-accès auxdites routes.

Adoptée

CAMPAGNE ANNUELLE DE SOLLICITATION DE LA FONDATION DU CHUS

201310-183 Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse un montant de 50 \$ à la Fondation du Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke.

Adoptée

VOIRIE

Sylvain Thibodeau, employé de la municipalité informe les membres du conseil que dorénavant le Ministère des Transports du Québec n'enverront plus de lettre de réprimande lorsque le contrat ne sera pas respecté, ils appliqueront automatiquement une réprimande de 75 \$ par kilomètre tel qu'indiqué dans le contrat.

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS 2014
THERRIEN COUTURE AVOCATS SENCRL**

201310-184

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE les membres du conseil autorisent les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l. au besoin pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 selon les termes de l'offre de services.

Adoptée

CHEMINS VERBALISÉS

201310-185

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière à prendre des informations au Bureau de publicité des droits concernant les chemins verbalisés sur notre territoire.

Adoptée

**ÉTUDE DES JARDINS MARKETING
PROJET LE PÈLERIN**

201310-186

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de contribuer financièrement à l'étude effectuée par la Firme Desjardins Marketing relativement au projet Le Pèlerin pour un montant de 2 000 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande au promoteur que l'étude soit remise à la municipalité si le projet ne se réalise pas.

Adoptée

ROUTE 257

201310-187

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande à Monsieur Michel Martineau, ingénieur de la firme Services exp un offre de services professionnels pour actualiser l'évaluation budgétaire des travaux requis sur la route 257.

Adoptée

DEMANDE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LOURDES

201310-188

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de payer le permis de boisson ainsi que la gratuité de la salle pour l'activité organisé par l'École Notre-Dame de Lourdes.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201310-189

Le conseiller Claude St-Cyr propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire